

**RANVOYZÉ, ÉTIENNE**, notaire, officier de milice, juge de paix, fonctionnaire et homme politique, né le 10 mars 1776 à Québec, fils de François Ranvoyzé\* et de Marie-Vénérande Pelerin ; le 6 mars 1802, il épousa à Jeune-Lorette (Loretteville, Québec) Françoise Fillion ; décédé le 9 août 1826 à Trois-Rivières, Bas-Canada.

Étienne Ranvoyzé était le quatrième d'une famille de dix enfants. Par son métier d'orfèvre, François Ranvoyzé assurait à sa famille une certaine sécurité matérielle et entretenait de bonnes relations sociales avec la bourgeoisie et le clergé de Québec. Il n'est donc pas surprenant de voir Étienne prendre le chemin du petit séminaire de Québec en 1790 pour y poursuivre des études jusqu'en 1795. Ses frères Louis et François-Ignace fréquentèrent d'ailleurs le même établissement d'enseignement.

Attiré par le droit, Ranvoyzé fit son apprentissage de clerc auprès du notaire Jean-Marie Mondelet\*. Le 11 avril 1799, il reçut sa commission de notaire public. Associé quelque temps à son maître, il pratiqua à Saint-Marc et à William Henry (Sorel). Vers 1801, il s'établit à Trois-Rivières où, tout en exerçant sa profession, il en vint à s'intéresser aux affaires publiques.

Durant le conflit anglo-américain de 1812 Ranvoyzé fit partie de la milice canadienne. Nommé lieutenant dans le 3<sup>e</sup> bataillon de la milice d'élite incorporée le 25 mai 1812, il servit sous les ordres du lieutenant-colonel James Cuthbert. Promu au grade de capitaine le 25 mars 1813, il participa, le 26 octobre suivant, à la bataille de Châteauguay sous le commandement de Charles-Michel d'IRUMBERRY de Salaberry. Il retourna au feu le 11 septembre 1814 à la bataille de Plattsburgh. Actif au moins jusqu'au début de l'année 1815, il quitta alors la milice.

La paix rétablie, Ranvoyzé retourna à la pratique du notariat à Trois-Rivières. Ayant négligé sa clientèle pendant quelques années, il dut alors recourir au prestige acquis sur les champs de bataille ainsi qu'à la protection des autorités gouvernementales. C'est de cette manière qu'il reçut une commission de juge de paix le 8 juillet 1815. Le 2 octobre suivant, on le recommanda au poste de greffier et de trésorier de la commission établie en vue de la construction d'une prison à Trois-Rivières. Lors des élections générales de 1816, Ranvoyzé occupa la charge de directeur du scrutin de la circonscription de Trois-Rivières. Toutes ces fonctions ne semblent pas lui avoir rapporté suffisamment d'argent pour lui éviter de graves problèmes financiers en 1817. Cette année-là, Louis Gugy\*, shérif de Trois-Rivières, exécuta la saisie d'une partie des biens de Ranvoyzé, qui consistait en une propriété rue Notre-Dame. Par ailleurs, en 1818, Ranvoyzé fut secrétaire de la corporation de la commune de la ville.

Comptant sans doute sur la popularité que lui apportaient ses nombreux postes administratifs, sur son prestige d'ancien militaire et sur une clientèle croissante, Ranvoyzé tenta sa chance comme candidat lors d'une élection partielle tenue en mars 1819 dans la circonscription de Saint-Maurice. Il dut alors faire face à Pierre Bureau\*, marchand de Trois-Rivières. En dépit des encouragements et des promesses de nombreux partisans, il fut battu

par son adversaire, et il contesta vainement les résultats de l'élection. En 1820, il brigua les suffrages dans Trois-Rivières, mais une fois de plus ses espoirs furent déçus lorsque Joseph BADEAUX l'emporta.

À la faveur des élections générales de juillet et août 1824, Ranvoyzé tenta de nouveau de se faire élire par ses concitoyens de Trois-Rivières pour les représenter à Québec. Amable Berthelot\* fut alors son colistier. Cette fois, les votes de ses commettants ne lui firent pas défaut et il l'emporta. Cette confiance que lui avaient enfin accordée les électeurs de Trois-Rivières, Ranvoyzé ne la décevra pas. Prenant son rôle vraiment à cœur, il participa à pas moins de 15 comités spéciaux de la chambre d'Assemblée au cours des sessions de 1825 et de 1826. Membre du parti canadien, qui dominait alors l'Assemblée, il appuya habituellement la majorité même si, dès l'ouverture de la première session, il se rangea du côté du parti des bureaucrates qui s'opposait à l'élection de Louis-Joseph Papineau\* à titre de président de la chambre.

Le 9 août 1826, Étienne Ranvoyzé mourut à Trois-Rivières où il y fut inhumé deux jours plus tard. Actif jusqu'aux derniers moments, il avait su en moins de 30 ans se tailler une réputation et une place d'envergure à Trois-Rivières, sa ville d'adoption. Conjuguant d'une manière énergique les activités de sa profession et ses fonctions de magistrat, il accéda, après quelques tentatives, à la plus haute fonction de son milieu, celle de député à la chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

YVES BEAUREGARD

---

Le minutier d'Étienne Ranvoyzé, contenant des actes passés entre 1799 et 1826, est conservé aux ANQ-MBF, sous la cote CN1-79.

ANQ-MBF, CE1-48, 25 nov. 1802, 11 août 1826.— ANQ-Q, CE1-1, 11 mars 1776 ; CE1-28, 6 mars 1802.— ASQ, Fichier des anciens.— B.-C., chambre d'Assemblée, *Journaux*, 1817, app. H ; 1819 : 206.— *Le Canadien*, 16 juin 1819, 15 mars, 26 juill. 1820, 11, 25 août 1824.— *La Gazette de Québec*, 18 avril 1799, 9 janv. 1817, 19 mars 1818, 10 août 1826.— *La Gazette des Trois-Rivières* (Trois-Rivières, Québec), 16 juin 1818, 12 janv., 16 févr., 20 avril 1819, 4 juill., 8 août 1820.— *Almanach de Québec*, 1815–1816 ; 1822.— F.-J. Audet, *les Députés des Trois-Rivières*.— Ivanhoë Caron, « Papiers Duvernay conservés aux Archives de la province de Québec », *ANQ Rapport*, 1926–1927 : 148–149, 151.— *Officers of British forces in Canada* (Irving).— Fernand Ouellet, « Inventaire de la Saberdache de Jacques Viger », *ANQ Rapport*, 1955–1957 : 131.— Maurice Grenier, « la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1815–1837 » (thèse de M.A., univ. de Montréal, 1966).— J.-E. Roy, *Hist. du notariat*, 2 : 233.

Bibliographie générale

© 1987–2025 Université Laval/University of Toronto